

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARIE LORS DE SA SÉANCE DU 15 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de janvier, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BARIE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle multiactivité, sous la présidence de Monsieur Bernard PAGOT, Maire.

Etaient Présents : MM. Bernard PAGOT, Dominique SAINT-ARAILLE, Brigitte LABAT, Céline LESPAGNOL, Nathalie DUCASSE, Éric TAUZIN, Damien TAUZIN, Fabrice DUMEAU, Emmanuel DE LESTRADE.

Absente excusée : Corinne DAYDIE.

Absente : Julie DELACOURT.

Madame Brigitte LABAT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2024**
- **Délibération – DETR 2024 – Réhabilitation de la cale**
- **Projet travaux de mise en valeur de la salle des sports**
- **Exercice inondation du 24 janvier 2024**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2023.

D2024-001 – DETR 2024 – TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CALE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'instruction et d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Il propose de présenter le projet de réhabilitation de la cale. L'estimation des travaux s'élève à la somme de 18 530,00 € HT soit 22 236,00 € TTC. Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à déposer la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de la réhabilitation de la cale,
- décide de solliciter une subvention d'un montant de 6 485,50 € correspondant à 35 % du montant HT,
- approuve le plan de financement ci-après :

- Montant des travaux HT	:	18 530,00 €
- DETR 35%	:	6 485,50 €
- Autofinancement HT	:	12 044,50 €

Total 18 530,00 €

PROJET TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DE LA SALLE DES SPORTS

Madame Virginie SAUTOU du cabinet ARIACH a été contactée pour l'étude. Des propositions d'aménagements vont être réalisées.

Le montant de ses honoraires s'élève à la somme de 1 500 € HT.

EXERCICE INONDATION DU 24 JANVIER 2024

L'activation du Plan Communal de Sauvegarde aura lieu le 24 janvier à 08h30.

Le 23 janvier, un message d'alerte sera diffusé à la population.

Une réunion de préparation est prévue pour le 20 janvier avec les membres de la réserve communale de sécurité civile.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil municipal que la délibération D2023-030 - Délibération portant modification du RIFSEEP du 27 novembre 2023 a été abrogée par les services de la Préfecture. Un avis devra préalablement être demandé au Conseil Social Territorial près du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale avant acte du Conseil municipal pour le versement du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) en décembre 2024.
- Le Maire informe le Conseil municipal du remplacement de Madame Sophie BOULANGER, actuellement en arrêt de travail, par Madame Juliana BARARDO.
- Céline LESPAGNOL demande ou en est l'installation de la fibre sur Barie. Le Maire précise que le déploiement est prévu pour 2025.
- Emmanuel DE LESTRADE émet un avis négatif sur la gestion de la page Facebook de la commune et la teneur agressive des commentaires qui sont enregistrés. La page Facebook dessert le village selon lui. Une discussion s'engage, des améliorations sont à envisager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Récapitulatif des délibérations :

<i>N°</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de transmission en Sous-Préfecture</i>	<i>Date visa Sous- Préfecture et publication</i>
D2024-001	DETR 2024 – Réhabilitation de la cale	01-02-2024	01-02-2024

Le Maire,
Bernard PAGOT

La secrétaire de séance,
Brigitte LABAT